

## République française

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNE DE REMAUVILLE

### PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-cinq avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de REMAUVILLE, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Catherine PÉNIFAURE, Maire.

Date de la convocation : samedi 20 avril 2024.

**Présent(s)** : Mme Catherine PÉNIFAURE, Mme Carole LOVERGNE, M. Jean-Sébastien DEPAUW, Mme Michèle BANNERY, Mme Léone BOUVARD, M. Cyril COURBE, M. Marc-Antoine D'HALLUIN et M. Stéphane MARTIGNON.

**Absent(s)** : Mme Amandine LE FLAHEC

**Pouvoir(s)** : Mme Lisiane DAGUET à Mme Léone BOUVARD. M. Frédéric FROT à M. Marc-Antoine D'HALLUIN

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marc-Antoine D'HALLUIN.

La séance de Conseil a débuté à 20 h 07.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Arrêt du PLU,
- Identification des zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAER),
- Demande de subvention au Fonds d'Équipement Rural FER – Année 2024,
- Adhésion de communes au SDESM,
- Informations et questions diverses.

---

#### Arrêt du PLU

2024/10

---

**VU** le Code de l'urbanisme,

**VU** la délibération du Conseil municipal, en date du 26 septembre 2017 approuvant le plan local d'urbanisme,

**VU** le jugement du 26 juillet 2021 annulant le plan local d'urbanisme approuvé le 26 septembre 2017,

**VU** le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ayant eu lieu au sein du Conseil municipal le 8 avril 2022,

**VU** le projet d'arrêt du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques et les annexes,

**CONSIDÉRANT** que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, qui en ont fait la demande,

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ARRÊTE** le projet de PLU de Remauville tel qu'il est annexé à la présente délibération.

---

**Identification des zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAER)**

**2024/11**

---

**VU** la demande par courrier recommandé avec accusé de réception reçue des services de la Préfecture de Seine-et-Marne, demandant le retrait de la précédente délibération et l'identification des ZAER,

**VU** la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

**CONFORMÉMENT** à la loi, une consultation du public a été effectuée du 7 au 20 décembre 2023. Elle a consisté en une demande d'avis sur les moyens de production d'EnR (énergies renouvelables). Le moyen de production plébiscité est le solaire. La zone définie se situe sur la parcelle **ZL 06**, sous réserve d'absence de nuisances sonores.

Mme le Maire soumet cette proposition de zones pour l'implantation de moyens de production d'énergie solaire à délibération.

Entendu l'exposé de Mme le Maire

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**RETIRE**, sur demande de Monsieur le Sous-Préfet de Fontainebleau, la délibération n° 2024-27.

**DÉFINIT** comme ZAER citée ci-dessus la zone figurant sur la cartographie en annexe de la présente délibération.

**VALIDE** la transmission de cette zone à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, référent préfectoral pour la Seine-et-Marne ainsi qu'à Monsieur le Président de la CCMSL.

---

**Demande de subvention au Fonds d'Équipement Rural (FER) – Année 2024**

**2024/12**

---

Madame le Maire expose le projet de décapage des accotements des routes communales (route de Hardy, rue des Grandes Vignes et rue du Noyer Bordier).

Elle souhaiterait demander une subvention en vue d'améliorer l'écoulement des eaux de pluie sur les routes précitées.

Elle demande à l'assemblée la possibilité de solliciter une subvention FER (fonds d'équipement rural).

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DONNE** un accord de principe sur ce projet.

**AUTORISE** Madame le Maire à demander une subvention auprès du Fonds d'équipement rural (FER).

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2224-31 et L. 5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

**VU** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**VU** la délibération n° 2024-25 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Brie-Comte-Robert ;

**VU** la délibération n° 2024-26 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Le Pin ;

**VU** la délibération n° 2024-27 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Saâcy-sur-Marne ;

**VU** la délibération n° 2024-28 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Charny ;

**VU** la délibération n° 2024-29 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne, approuvant l'adhésion de la communauté de Commune Gâtinais Val-de-Loing ;

**CONSIDÉRANT** que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne) doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing ;

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** l'adhésion des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.

**AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

---

**Informations et questions diverses**

---

- Cérémonie du 8 mai : il est convenu d'organiser cette cérémonie à 11h30 suivi d'un vin d'honneur, qui se déroulera probablement dans la salle des associations.

- Permanence élections : le bureau de vote étant ouvert de 8h00 à 18h00, un roulement afin d'assurer une présence constante est à prévoir. La feuille de présence sera envoyée aux membres du Conseil Municipal afin de prévoir les créneaux en fonction des disponibilités de chacun.

- Affichage électoral : Mme le Maire rappelle que les panneaux d'affichage doivent être mis en place au plus tard le 27 mai prochain à 00h00. M. MARTIGNON rappelle son idée de création de nouveaux panneaux d'affichage à fixer sur le mur.

- Compte Financier Unique (CFU) : Ce document comptable produit par le Service de Gestion Comptable (SGC), regroupera désormais le compte de gestion ainsi que le compte administratif, et sera obligatoire en 2026. Mme le Comptable Public propose sa mise en place en amont, dès 2025, pour les comptes 2024. L'assemblée donne son accord. Une information doit être faite au SGC puis une délibération devra être prise en ce sens.

- Dossier pour la pose de 3 radars pédagogiques : Mme le Maire rappelle avoir demandé à M. DEPAUW, depuis le mois de février, de bien vouloir compléter le Cerfa obligatoire, afin de pouvoir transmettre l'ensemble du dossier à l'ARD pour accord. M. DEPAUW ne comprend pas pourquoi dissocier la pose des 4 radars. Mme le Maire lui rappelle que l'emplacement prévu pour le dernier a été refusé par l'instructeur. Aussi, elle pense qu'il faut tout de même installer les 3 premiers et revoir par la suite un nouvel emplacement pour le dernier. Elle demande que le Cerfa soit complété dans les meilleurs délais.

- Retrait de délégations au 2<sup>ème</sup> adjoint : Mme le Maire annonce qu'elle va procéder au retrait des délégations de voirie et de bâtiments au 2<sup>ème</sup> adjoint. Car à ce jour, se sont Mme LOVERGNE et elle-même qui en ont la charge. Mme BOUVARD demande si M. DEPAUW reste adjoint malgré ce retrait. Mme le Maire explique que c'est à l'ensemble du Conseil de déterminer cela. Si une suppression de poste d'adjoint ou le remplacement du 2<sup>ème</sup> adjoint est envisagé, une délibération devra être prise lors d'une prochaine séance. Elle précise que M. DEPAUW reste représentant de la commune auprès des différents syndicats mais que s'il le souhaite c'est à lui de démissionner de ses différents postes.

- Fioul : Il est précisé que la quantité de fioul dans la cuve est à vérifier régulièrement. M. MARTIGNON précise que s'il reçoit une demande il viendra vérifier sans problème.

- Épicerie participative : afin de prévoir l'inauguration, il est rappelé que les représentants des divers organismes ayant permis d'obtenir la subvention doivent être conviés. Mme le Maire souligne l'engagement ainsi que la qualité du travail fait dans le local. Elle remercie les bénévoles et particulièrement Jean-Marc BRISSY qui a donné énormément de son temps afin de faire avancer le chantier.

- Porte arrière école : l'assemblée est informée que la porte arrière de l'école a été remplacée et que le travail effectué est de qualité.

- Non-respect de la signalisation suite aux travaux de création de rond-point : M. COURBE informe l'assemblée avoir vu des poids-lourds traverser la route départementale RD 225 en passant sur le terre-plein central et tourner ainsi à gauche malgré l'interdiction. Mme le Maire précise l'avoir également constaté et l'avoir fait signaler auprès des services du Département et de la Gendarmerie. Mme LOVERGNE demande si le terre-plein va être rehaussé comme les services du Département l'ont annoncé. Mme le Maire dit n'avoir pas d'information pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 h 00.

Le Secrétaire de séance,



Marc-Antoine D'HALLUIN

Le Maire,



Catherine PENIFAURE